PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE COLONNE

Séance du 02 mars 2026 ***Convocation du 23 janvier 2026***

Présents : VALLET Charles, LEVEQUE Alain, BOISSON Claude, BOISSON Sandrine, MELOT Jacky, DHIVERS Edwige, BOICHOT Guy, APPOINTAIRE Rémy, PERNOT Laurent, CAPRON Anaïs.

Absents excusés : Antoine PONCE.

Absent :

Secrétaire de séance : Anaïs CAPRON

Pas de pouvoir,

Le quorum fixé à 6 est atteint.

Ordre du jour :

- Désignation du Secrétaire de séance,
- Approbation du PV du 13 janvier 2026,
- Approbation du Compte Financier Unique 2026,
- Affectation du résultat,
- Vote du budget 2026,
- Projet elum rénovation d'une partie de l'éclairage,
- Réparation du Toro,
- Choix du géomètre pour l'achat de terrain concernant la sécurité incendie,
- Questions diverses.

➢ ADOPTION DU PROCES-VERBAL PRÉCÉDENT :

L'adoption du procès-verbal est prise à l'unanimité des présents.

➢ APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025.

Le Compte Financier Unique 2025 établi par la trésorerie sont votés à l'unanimité, des membres présents

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF / COMPTE FINANCIER UNIQUE						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés...2024	- €	142 853.77 €	95 944.33 €	- €	- €	46 909.44 €
Opérations de l'exercice	186 155.98 €	216 649.12 €	204 116.10 €	310 848.80 €	390 272.08 €	527 497.92 €
TOTAUX	186 155.98 €	359 502.89 €	300 060.43 €	310 848.80 €	390 272.08 €	574 407.36 €
Résultats de clôture...2025	- €	173 346.91 €	- €	10 788.37 €	- €	184 135.28 €
Restes à réaliser					- €	- €
TOTAUX CUMULES	186 155.98 €	359 502.89 €	300 060.43 €	310 848.80 €	390 272.08 €	574 407.36 €
RESULTATS DEFINITIFS	**- €**	**173 346.91 €**	**- €**	**10 788.37 €**	**- €**	**184 135.28 €**

➢ DELIBERATION POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT 2025

AFFECTATION DU RESULTAT						
	Résultat CA 2024	Virement à la SF	Résultat de l'exercice 2025	Restes à réaliser 2025	Soldes des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	-95 944.33 €		106 732.70 €	Dépenses - € Recettes - €	- €	10 788.37 €
Fonctionnement	238 798.10 €	95 944.33 €	30 493.14 €			173 346.91 €
EXCEDENT GLOBAL AU 31/12/2025						173 346.91 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)						173 346.91€

Publié le : 12/10/2026 08:23 (Europe/Paris)
Collectivité : Colonne
https://www.intramuros.org/colonne/documents_administratifs/82261

➢ VOTE DU BUDGET 2026

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré
Décide à l'unanimité
De voter le budget 2026 pour les montants suivants :

Fonctionnement :	Dépenses : 371 807€
	Recettes : 371 807€
Investissement :	Dépenses : 655 020€
	Recettes : 655 020€

➢ PROJET ELUM : RENOVATION D'UNE PARTIE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Dans le cadre du service de l'éclairage public, il apparaît aujourd'hui nécessaire de procéder à la réalisation du programme d'éclairage public suivant : RVS – Elum – Entreprise Maintenance : 5ème tranche.
Une participation financière peut être allouée par le Syndicat Mixte d'Energies, d'Equipements et de Communications du Jura (SIDEC) dans la mesure où ce programme concourt à une meilleure gestion du réseau de distribution d'électricité dont il a la charge.
Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le programme d'éclairage public présenté et son montant estimatif de 15 083.73€ TTC et sollicite l'obtention d'une participation au SIDEC de 50% du montant aidé de l'opération soit 7 541.87€. Il prend acte que la part de la collectivité, estimée à 7 541.86€ sera versée dans la caisse du receveur du SIDEC.

➢ REPARATION DU TORO

Devis CLAAS pour un échange du moteur complet suite à sur consommation d'huile et démarrage très difficile du moteur du à un serrage.
Montant du devis 2 314.54€ HT soit 2 777.45€ TTC
Devis validé à l'unanimité des membres présents.

➢ CHOIX DU GEOMETRE POUR L'ACHAT DE TERRAIN CONCERNANT LA SECURITE INCENDIE

Un devis a été réalisé par les géomètres GRILLET-FAVARO de POLIGNY pour les parcelles cadastrées ZO n°27 et ZC n°122 afin de diviser ces parcelles en deux lots dans le but de créer deux réserves incendie.
Des bornages ponctuels avec les parcelles riveraines cadastrées sections ZO n°29 et ZC n°121 et délimitation du domaine public au droit de la Rue « La Mare aux Renards » (RD 22) et du Chemin du Colombier.
Le montant du devis s'élève à 2 065€ HT soit 2 478€ TTC.
Nous allons demander à la DDT sur la constructibilité du projet car celui-ci est en zone natura 2000.

➢ QUESTIONS DIVERSES

Projet de motion sur la compétence de distribution d'énergies :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de l'énergie ;
Considérant que la distribution d'électricité et de gaz constitue des compétences dévolues au bloc communal depuis la loi du 15 juin 1906 relative aux distributions d'énergie (à l'exception de deux départements) ;
Considérant que le SIDEC du Jura exerce la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité pour l'ensemble des communes jurassiennes (à l'exception de deux communes) et de gaz pour une partie de ces communes ;
Expose que le Premier ministre a confirmé lors de son intervention en clôture des assises des départements à Albi le 13 novembre 2025, réitérée ensuite dans un courrier adressé le 24 novembre à tous les Présidents de Conseils départementaux, l'intention du Gouvernement de reconnaître le département comme le « chef de file des réseaux de proximité », en renforçant notamment à ce titre son rôle en matière de distribution d'électricité et de gaz, « dans le respect des autres réalisations des autres strates de collectivités, bloc communal et régions ».
Que la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) a adopté lors de son assemblée générale du 11 décembre 2025, une motion qui réaffirme l'appartenance de la compétence « distribution d'électricité et de gaz » au sein du bloc communal (communes et groupements) et alerte le Gouvernement sur les risques d'une telle mesure.
Que le SIDEC du Jura, pleinement concerné, a également adopté lors de son comité syndical du 24 janvier 2026, la même motion. En effet, ce transfert de compétence des communes à leur syndicat fonctionne et a donné toutes les preuves de son efficacité dans la maitrise d'ouvrage et le financement des investissements sur les réseaux publics d'électricité et de gaz.
La commune souhaite marquer son soutien à cette démarche en réaffirmant la nécessité du maintien de la compétence d'autorité organisatrice des réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz comme une compétence exclusive du bloc communal.

Publié le : 12/10/2026 08:23 (Europe/Paris)
Collectivité : Colonne
https://www.intramuros.org/colonne/documents_administratifs/82261

PROPOSE de s'adjoindre à la démarche de la FNCCR et du SIDEC du Jura en adoptant la motion ci-annexée pour réaffirmer l'appartenance de la compétence « distribution d'électricité et de gaz » au sein du bloc communal (communes et groupements).
Après exposé du Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- D'adopter la motion ci-annexée pour réaffirmer l'appartenance de la compétence « distribution d'électricité et de gaz » au sein du bloc communal (communes et groupements),

OUVERTURE BUREAU DE VOTE : 15 mars 2026
Les tours de garde seront partagés avec les nouveaux et les anciens conseillers.
Il n'y a pas de quorum pour les votes. A voir pour faire 5 tours afin de faire participer le plus de personnes (8h00-10h30 / 10h30-13h00/13h00-15h30/15h30-18h00/18h00-19h00 dépouillement compris).
LE PILASTRE : Nous n'avons pas de proposition de reprise pour le moment.

BOIS : il reste du bois à vendre ; il sera proposé à la vente pour 12€/stère. Les conseillers sont d'accord sur la somme proposée. Un affichage sera réalisé sur la Commune et INTRAMUROS.

TRAVAUX ONF : Les travaux sylvicoles pour l'année 2026 concernent les plantations 20r/22r en entretien annuel + des dégagements manuels dans les parcelles 18r et 27j et 28j.
Le montant des travaux s'élève à 7 567,84€ HT soit 9 081.40€ TTC.
AMENAGEMENT, SECURITE DU VILLAGE
Il faut proposer une date après les vacances d'avril, plutôt un vendredi soir et transmettre le compte financier unique pour avis.
SIGNATURE DES TUILES DU CLOCHER : Est-ce que l'on propose une vente de signature des tuiles du clocher pour la messe des Rameaux ?

FIN DE CONTRAT AVEC LES LOCATAIRES DU PILASTRE
La somme dû est de 3 098.82€ + (720.56€ X 2) = 4 539€
Un vote est proposé pour le paiement de cette dette :
Paiement ajourné : 0 vote
Paiement à moitié : 2 votes
Paiement total : 8 votes
Un courrier doit être rédigé auprès des locataires pour leur expliquer.

Fin du Conseil : 23h00

Le Maire
Charles VALLET

La secrétaire de séance
Anaïs CAPRON

Publié le : 12/10/2026 08:23 (Europe/Paris)
Collectivité : Colonne
https://www.intramuros.org/colonne/documents_administratifs/82261